

La séance de la Chambre

LES MANŒUVRES MILITAIRES EN ARGENTINE

ROUBAIX

LES PRODUITS GERARD SONT DE QUALITE RARE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En premier lieu, la Commission a jugé préférable de donner la sanction législative à la décision gouvernementale sur la prolongation temporaire de la durée du service.

Sur vo. législative seront également résolues les questions directement soulevées par l'augmentation de la durée du service (suratelles, ajournes, engagés, permissions).

La Commission a ainsi émis un article premier nouveau. En conséquence, l'art. 2 contient l'ensemble des dispositions concernant les conditions d'incorporation.

Dans son art. 3 la Commission a écrit que le ministre sera tenu en obligation au lieu de faculté, de pourvoir dans le plus bref délai à l'augmentation du nombre des militaires de carrière.

L'art. 4 concerne l'ancienneté. L'art. 5 stipule l'application de la loi aux colonies et l'art. 6 porte ratification du décret relatif à l'organisation générale de l'armée.

Un article additionnel concerne les jeunes gens admissibles à l'incorporation dans divers pelotons, comme candidats officiers de réserve.

La discussion

M. Archer (Haute-Loire) pose la question préalable.

Après avoir occupé la tribune pendant une demi-heure pour développer ses conceptions pacifistes, M. Grandmoulin, M. Dewes, communiste (Nord), déplore la course aux armements à la tête de laquelle, prétend-il, la France s'est trouvée ces dernières années. Il annonce que des noyaux fascistes sont constitués dans l'armée.

M. Jean Fabry (ministre de la Guerre). — Vos affirmations sont mensongères, fausses et indélicates. Vous êtes réprouvés tout à l'heure. Vous êtes l'instrument d'une propagande abominable. (Appl. à dr. et cent. dr.)

M. Dewes fait l'apologie de l'armée rouge. Il souhaite que l'armée française devienne une véritable armée du peuple et qu'elle ne soit pas le récipient de la propagande fasciste.

La discussion générale est close.

M. Fabry demande de voter le projet sans changement.

On passe à l'examen des articles. Le premier alinéa de l'article 1er est adopté. M. Fabry monte à la tribune et demande à la Chambre de voter le projet de loi sans rien y changer, car les circonstances qui l'ont fait préparer n'ont pas changé.

La cause déterminante du projet est le réarmement intensif de l'Allemagne. Dans le trouble actuel du monde, il ne fait pas de doute que les circonstances qui ont poussé le Gouvernement Plandin quand il a déposé le projet se sont aggravées pour le Gouvernement présent.

Le ministre de la Guerre expose ensuite que le projet a pour objet de donner au Gouvernement les moyens de faire face aux besoins en effectifs. Les effectifs de la France doivent s'élever à quatre cent mille hommes en fin novembre prochain.

Le ministre de la Guerre expose ensuite que le projet a pour objet de donner au Gouvernement les moyens de faire face aux besoins en effectifs. Les effectifs de la France doivent s'élever à quatre cent mille hommes en fin novembre prochain.

Toutes les précautions sanitaires sont prises pour que les troupes de fortresses continuent à vivre le confort nécessaire et un bon moral.

Nous avons un corps de cavalerie motorisée qui ne doit pas être isolé du reste de l'armée. Cela ne faut pas pour ceux qui ont organisé et qui ont tenu pendant nos années de guerre.

Notre armée ne ressemble plus du tout à celle qui était en 1918. Elle est modernisée, elle est dans un état moral et matériel excellent. (Appl.)

M. Jean Fabry évoque la campagne communale révolutionnaire dans l'armée et rappelle les révoltes antimilitaristes distribuées aux soldats.

M. Jean Fabry — Certainement pas à l'intérieur des casernes. Pour le reste, je n'en sais rien. Il n'est pas dans les casernes qu'un seul gouverneur politique et vous le connaissez, celui des organisations communistes de défense antifaçiste votées par les journaux communistes.

Je suis résolu à m'opposer de toutes mes forces à la propagande révolutionnaire.

M. Jean Fabry — Et, aux autres? M. Jean Fabry — A toutes les autres. Mais ce qui distingue la propagande révolutionnaire, c'est qu'elle est antimilitariste. Dans l'armée, il ne sera toléré aucune manifestation ayant un caractère politique ou confessionnel. Aidez-moi à maintenir la discipline de l'armée.

M. Thorez — Vous êtes le complice de la Chambre. M. Fabry — J'ai répondu à vos allégations hypocrites. La Chambre connaît la vérité.

Le ministre de la Guerre demande à la Chambre, avant de descendre de la tribune, de voter le projet de loi.

M. Robert de Grandmoulin soutient un amendement tendant à faire bénéficier d'une réduction de service le fils aîné d'une famille de cinq enfants et plus.

M. Nehmann soutient un amendement dans le même sens.

M. Senac, président de la Commission de l'armée: Dans une situation normale, nous accepterions ces amendements.

Aujourd'hui, nous ne légiférons que pour quatre ans et afin de nous procurer les crédits indispensables. La Commission ne peut donc accepter ces amendements.

M. Jean Fabry. — Nous ne pouvons accepter ces amendements. Il ne s'agit que de deux mille hommes, mais sans eux nous ne pourrions pas être pas maintenir notre organisation défensive.

M. Fabry pose la question de confiance.

M. Jean Fabry. — Je pose sur cet amendement, la question de confiance (Sensation).

M. de Chambrard. — Je mets aux voix l'amendement de M. Robert de Grandmoulin ainsi conçu:

Article additionnel: Le fils aîné d'une famille de cinq enfants et plus, incorporé en avril 1935, n'accomplira que 12 mois de service.

Le fils aîné d'une famille de cinq enfants et plus incorporé en octobre 1935 ou postérieurement, n'accomplira que 18 mois de service. Si le frère aîné n'a pas été incorporé, le frère puîné et après lui le troisième frère et le quatrième est dans le même cas et ainsi de suite, j'outrent de la même réduction.

M. Fabry. — Le Gouvernement pose la question de confiance sur l'amendement de M. de Grandmoulin.

L'émotion est vive, car la Chambre s'apprête à manifester à une grosse majorité, à voter la mesure proposée en faveur des familles nombreuses. Mais, à la demande de la Commission de l'armée, la séance est suspendue pour lui permettre de délibérer.

La séance est suspendue à 17 h. 35.

M. Pierre Laval intervient.

La séance est reprise à 18 h. 10. On annonce la présence de M. Laval, au banc du Gouvernement.

M. Senac, président de la Commission de l'armée. — En présence de l'émotion qui s'est manifestée, la Commission demande qu'elle soit renvoyée à la Commission de l'armée de ces amendements qui comportent des diminutions d'effectifs.

M. Laval. — M. Fabry, ministre de la Guerre, a accompli son devoir tout à l'heure en posant la question de confiance sur des amendements dont vous connaissez les conséquences. 16.000 unités seraient manquées aux effectifs réclamés par le ministre de la Guerre. Le Gouvernement accepte le renvoi à la Commission de l'armée de ces amendements. Le ministre se réserve d'être entendu par la Commission pour rechercher avec elle, les compensations pour les fils de famille nombreux, afin que le total des effectifs ne soit pas réduit (Applaudissements à droite, au centre et à gauche).

Le renvoi des amendements à la Commission est ordonné.

L'article 1 bis et les 6 articles suivants sont adoptés avec un amendement de M. Louis Bernier. La discussion du projet est interrompue jusqu'à la délibération de la Commission de l'armée sur les amendements.

Un hommage à MM. Masaryk et Benès.

Le Président donne la parole à M. de Tysan pour soutenir une motion en l'honneur des présidents Masaryk et Benès, présentés par la Commission des Affaires étrangères.

M. de Tysan rend un vibrant hommage aux deux hommes d'Etat tchécoslovaques qui ont collaboré avec la France, à la Société des Nations, à une politique de paix. Il demande à la Chambre de s'associer au vote présenté par la Commission des Affaires étrangères.

M. Pierre Laval. — Ces deux hommes personnifient le patriotisme le plus pur. Ils symbolisent la reconstruction de la nation tchécoslovaque.

Le Président donne lecture à la Chambre de la motion qui porte son hommage au Président Masaryk entouré de la vénération de la Tchécoslovaquie, qui abandonne la présidence à l'heure choisie par lui et salue en M. Benès, son successeur, l'éminent homme d'Etat qui continuera l'étroite collaboration de la France et de la Tchécoslovaquie.

La Chambre vote, à l'unanimité, à mains levées, la proposition de résolution.

La Chambre adopte la proposition de résolution de M. Perffelt, invitant le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour accorder aux sociétés coopératives agricoles et aux agriculteurs bénéficiaires de prêts, des prolongations de délais pour leur faciliter le remboursement des avances à eux consenties.

La Chambre adopte un projet comportant un programme de travaux pour la défense aérienne (1.700 millions).

La séance est levée à 23 h. 35. Séance vendredi à 18 heures pour la discussion des Interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement.



LES TROUPES PASSENT UN FLEUVE SUR UN PONT DE BATEAUX CONSTRUIT PAR LE GENIE. (Ph. N.Y.T.)

Au Conseil des ministres

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le général Gamelin reçoit la médaille militaire et le général Georget est promu grand-croix de la Légion d'honneur.

Sur la proposition de M. Jean Fabry, ministre de la Guerre, le Conseil a décidé d'élever à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur le général Georget, membre du Conseil supérieur de la guerre, adjoint au chef d'état-major, et de décider la médaille militaire au général Gamelin, chef d'état-major général de l'armée, vice-président du Conseil supérieur de la guerre.

Dans l'armée de l'air.

Le général Denain, ministre de l'Air, a soumis au Conseil la nomination des membres du Conseil supérieur de l'air pour l'année 1936. Le général Pujol, inspecteur de l'aéronautique militaire de renseignements, est nommé chef de l'état-major général de l'armée de l'air. Le général Tulasne, commandant la 2e région aérienne, est nommé inspecteur de l'aéronautique militaire de renseignements et membre du Conseil supérieur de l'air.

Pour les victimes des inondations.

MM. Marcel Régnier, ministre des Finances, et Paganon, ministre de l'Intérieur, ont été autorisés à préparer un projet de loi demandant des crédits destinés à venir en aide aux victimes des inondations du Sud-Est qui se sont produites au mois de novembre dernier.

Les magasins à prix unique.

M. Georges Bonne, ministre du Commerce, a rendu compte au Conseil de la signature, à Madrid, de l'accord commercial intervenu entre la France et l'Espagne. Il a été autorisé par le Conseil à déposer un projet de loi relatif aux magasins à prix unique.

L'arrachage des vignes.

Le Conseil des ministres a approuvé les dispositions d'un projet de loi qui a été soumis par M. Cathala, ministre de l'Agriculture, concernant d'une année, en France et en Algérie, le délai imparti pour l'arrachage facultatif de la vigne et reportant au 1er janvier 1937 l'arrachage obligatoire.

L'abaissement à 50 ans de l'âge de la retraite des ouvriers mineurs.

M. Frossard, ministre du Travail, a été autorisé à déposer les projets de loi sur: la réduction à quarante heures de la durée du travail dans la verrerie, l'abaissement à 50 ans de l'âge de la retraite pour les ouvriers mineurs, la réglementation de l'ouverture des nouvelles boulangeries, la ratification des conventions internationales du travail, le travail des femmes dans les mines, le travail de nuit des femmes; un projet sur les anciens assurés des retraites ouvrières et paysannes; le statut des voyageurs de commerce.

Pour les exclus des assurances sociales.

Le Conseil a chargé, en outre, le ministre du Travail et le ministre des Finances de mettre au point un projet sur les vieux travailleurs exclus des Assurances sociales.

M. Herriot a un long entretien avec le Président de la République.

A l'issue du Conseil des ministres, M. Herriot a eu une longue entrevue avec M. Lelieur. Ce n'est qu'à midi, que M. Herriot a quitté l'Élysée.

Une femme déchiétée gisait sur la voie du chemin de fer à Wattignies.

Jeu, vers 19 h. M. Debrabant, chef de gare à Wattignies-Templera, traversait le passage en bois jeté sur les voies en tenant à la main une lanterne lorsqu'il aperçut une masse sombre entre la voie et le quai.

S'approchant, il vit que c'était le corps mutilé d'une femme. Il appela aussitôt les employés de la gare qui enlevèrent les débris funèbres sur une civière et les transportèrent dans les dépendances de la gare tandis que le gendarmier était averti.

On ne peut expliquer jusqu'ici la présence du cadavre à cet endroit car le passage à niveau est trop éloigné pour qu'il puisse s'agir d'une personne happée au passage d'un convoi. D'autre part, un accident survenu au gare aurait certainement entraîné des débris et établi si la malheureuse n'est pas tombée d'un wagon.

Les services de la Compagnie ont été immédiatement avisés et avec le gendarmier cherchent à découvrir l'identité de la victime qui paraît âgée d'une trentaine d'années et était légèrement vêtue de la saison.

Un jeune désespéré se jette d'un train en marche à Hénilin-Liétard.

Jeu, vers 10 h. 20, un jeune Sethe, Stanislas Kirne, 16 ans, domicilié chez M. Demont, directeur des Etablissements Hénilin à Hénilin-Liétard, rentrait par le train dans cette dernière localité. Peu avant d'arriver en gare d'Hénilin, alors que le train roulait à une vitesse assez grande, Kirne ouvrit la porte de son wagon et se jeta dans le vide.

Il fut relevé par le personnel de la gare avec de nombreuses blessures à la tête. Un docteur mandé en hâte et hospitalisé ce jeune homme dans une clinique de la ville.

Aujourd'hui, vendredi 27 décembre.

Aujourd'hui: saint Jean; demain, sainte Innocente. Soleil: Lever, 7 h. 45; coucher, 15 h. 58. Lune: Nouvelle le 25; premier quartier le 1er janvier.

Bulletin météorologique pour la journée du 27 décembre (région Nord): Temps modéré, ciel très nuageux avec éclaircies et averse; vent modéré ou assez fort de Sud-Ouest; minimum de température en basse plaine sur l'est de la nuit précédente.

Calais d'Espagne: Calais fermé. Consultation de brasseries du Comité Roubaix de Protection de l'Enfance: de 10 à 11 h. à la crèche de la rue Marie-Bouline; de 16 h. à 17 h. au local de la Goutte de Lait.

Bains municipaux: Piscine: de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 à 20 h.; baignoires aux mêmes heures.

AU CERCLE MILITAIRE

Le président du Cercle Militaire nous prie de porter à la connaissance des officiers et sous-officiers de réserve de Roubaix que le capitaine Bouron, instructeur de leurs écoles, vient d'être nommé chef de bataillon et qu'il est maintenu à la Préfecture militaire supérieure. Les Roubaixiens auront donc le bonheur de pouvoir continuer à profiter de ses cours si instructifs.

ON N'EST JAMAIS SI BIEN SERVI que par soi-même. Pensez aux autres, cela va sans dire, pensez à vous aussi et offrez-vous à vous-même pour vos étrennes, un coffret de cigares et de cigarettes. Ce n'est pas un plaisir égoïste. Vos amis ne s'en plaindront pas quand vous les recevrez, car vous serez heureux de leur offrir des cigares et des cigarettes dans un joli coffret de la Régie française.

MEDAILLE DU MERITE DIOCESAIN

Hier après-midi, dans la grande salle des Œuvres de la paroisse du Cercle Saint-Michel, a eu lieu la fête annuelle de l'Œuvre des catéchismes. En cette circonstance, M. le docteur Boulangier, curé de la paroisse, a remis la médaille au Mérite diocésain, accordée par S. Em. le cardinal Liénart, à Mlle Elena Bernard qui, depuis plus de 35 ans, se dévoue dans les œuvres, spécialement dans celle du catéchisme, tout elle est une des fondatrices.

ILS EN ONT EU !

Y a quelques jours, nous nous faisons l'écho des craintes de la Rev. Mère supérieure des Petites Sœurs des Pauvres qui, devant la durée des temps présents ne savait comment assurer aux vieillards leur traditionnelle gâterie de Noël: un plat de poulet.

L'appel ne pouvait rester sans écho puisqu'il s'agit de nos bons vieillards. Des mains généreuses s'ouvrirent, largement et discrètement, nous dit-on et, cette année encore, les vieillards goûteront à leur mets favori.

De leur part, bien volontiers nous transmettons à leurs généreux bienfaiteurs leur plus sincère merci.

A L'AMICALE-PHOTO

Tous les amateurs de photographes sont invités à la réunion qui aura lieu ce soir vendredi 27, à 20 h. 30, Grande-Rue, 181.

Au cours de la réunion, aura lieu la remise des épreuves pour le concours de fin d'année. Le secrétaire et le trésorier se tiendront à la disposition de tous les présents pour enregistrer leur abonnement ou leur rabonnement aux diverses revues photographiques.

Le 10^e anniversaire de la troupe Saint-Louis de Gonzague des scouts de France

C'est demain samedi 28 décembre, à 19 h. 30, que la troupe Saint-Louis de Gonzague (St Louis des Scouts de France) donne une représentation de gala au Rex, 214, Grande-Rue, pour fêter le dixième anniversaire de sa fondation (Noël 1925 - Noël 1935).

Le programme, particulièrement soigné, comprendra deux productions scéniques: «Routiers» et «Régions de Venise» et un film «Maria Chapdelaine».

La participation aux frais est fixée à 3 fr. L'entrée est gratuite pour les élèves de Saint-Louis accompagnés de leurs parents et pour tous ceux en uniforme. Des places peuvent encore être retenues, à Saint-Louis, 2, rue J.-B. Clouet, moyennant 1 franc.

LA LOTERIE DES REGIONS LIBÉREES

Une innovation sensationnelle au Grand Théâtre de Lille: La loterie sera tirée par les spectateurs eux-mêmes.

Une innovation fort intéressante a été apportée au tirage de la loterie des R. L. La loterie sera en effet tirée au Grand-Théâtre de Lille par les spectateurs eux-mêmes.

Le désir des organisateurs d'apporter une nouvelle formule à quelque peu retarder la date du premier tirage. Il a fallu transformer les appareils afin de rendre possible la commande plus d'un demi-million de billets.

Les roues sont les mêmes qu'à la précédente loterie. On sait que, pour faire fonctionner celles-ci, il fallait tirer puis pousser un levier de façon à faire d'abord arriver les boules dans les distributeurs et les faire ensuite basculer dans les corbeilles. Maintenant, grâce à une réalisation ingénieuse, une seule manœuvre déclenche tout le mécanisme. Il suffira tout simplement d'appuyer sur un bouton. Assujéti à ce bouton, un fil sera amené de la scène jusque dans la salle où des spectateurs pris au hasard seront invités à faire fonctionner à distance les roues de la chance.

Ainsi, la loterie sera tirée par les souscripteurs eux-mêmes.

Les appareils ainsi transformés seront présentés aujourd'hui vendredi 27 aux visiteurs, aux membres du Comité et aux représentants de la presse dans les ateliers du constructeur, M. Ryo-Catteau, à Roubais.

Un jeune désespéré se jette d'un train en marche à Hénilin-Liétard.

Jeu, vers 10 h. 20, un jeune Sethe, Stanislas Kirne, 16 ans, domicilié chez M. Demont, directeur des Etablissements Hénilin à Hénilin-Liétard, rentrait par le train dans cette dernière localité. Peu avant d'arriver en gare d'Hénilin, alors que le train roulait à une vitesse assez grande, Kirne ouvrit la porte de son wagon et se jeta dans le vide.

Il fut relevé par le personnel de la gare avec de nombreuses blessures à la tête. Un docteur mandé en hâte et hospitalisé ce jeune homme dans une clinique de la ville.

Une conférence d'actualité à la section de langue anglaise du Cercle Polyglotte.

Ce soir vendredi 27 décembre, à 20 h. 30, Mlle A. Burgeval, entretiendra ses auditeurs sur le sujet anglais «Modern life in three typical cities in U.S.A.».

Une illustration toute nouvelle permettra de saisir sur le vif cette vie américaine, si différente de la nôtre.

A New-York, métropolis grandiose et commerciale; à Washington, capitale politique; à Philadelphia, centre industriel. Tous les membres de la section se feront un plaisir d'assister à cette importante réunion, la dernière de l'année.

L'assemblée générale de l'amicale mutualité des chauffeurs d'autos

L'assemblée générale trimestrielle aura lieu ce vendredi 27 décembre, à 19 h. 30, au siège, «Au Forgeron», 43, Grande-Rue, à Roubaix. A l'ordre du jour: allocation du président; rapports moral et financier; questions diverses; surprises pour les présents.

L'Arbre de Noël de la Fraternelle des Combattants roubaixiens

La distribution de jouets aux enfants aura lieu demain samedi 28, dans la salle des fêtes de la rue de l'Esplanade, de 14 h. à 15 h. 30 au plus tard. Nos amis se munir de la carte qui a été délivrée en temps utile.

Les bureaux, 73, rue de la Gare, seront fermés samedi après-midi.

La Noël au sanatorium de Sailly

L'Union des Sociétés de Secours mutuels a célébré elle aussi la fête de Noël. Cette fête était donnée à l'initiative des hospitalisés des diverses œuvres de l'U.S.M.M.

Le matin, d'abord, les personnalités se rendirent aux Petites Hies bleues, à Wacquellon, où l'on procéda à une vaste distribution de coquilles aux enfants. Des friandises accompagnèrent les traditionnelles coquilles, et cette distribution amena un bon nombre de petits malades.

L'après-midi M. Deschamps, maire de Sailly, entouré de MM. Degand, président de l'Union, des administrateurs, des présidents de la désignée des diverses sociétés de secours mutuels, assista d'une séance récréative au sanatorium de Sailly, après une ample distribution d'objets divers, on joua une pièce dont les rôles étaient joués par des pensionnaires de l'établissement.

Puis, leur agréable tâche terminée, les visiteurs se retirèrent, non sans que l'on leur eût remercié les organisateurs et les bienfaiteurs de cette charmante cérémonie.

Société des méridionaux «Leu Pais»

Dimanche prochain à partir de 15 h. 30, en la Brasserie de la Coupole, Croix-Larache, à Marquain-Barroul, réunion générale des adhérents, renouvellement du bureau, adhésions nouvelles, sauterie et tombola.

Le paiement des chômeurs

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 28 décembre 1935, rue de l'Ermitage, 8 bis, dans l'ordre ci-dessous: de 9 h. à 10 h.: 1. 2.849; 2. 2.886; 3. 3.173; 4. 3.174; 5. 3.177; 6. 3.178; 7. 3.179; 8. 3.180; 9. 3.181; 10. 3.182; 11. 3.183; 12. 3.184; 13. 3.185; 14. 3.186; 15. 3.187; 16. 3.188; 17. 3.189; 18. 3.190; 19. 3.191; 20. 3.192.

En raison de la nouvelle année, les inscriptions sont arrêtées le mardi 31 décembre à midi. Ce jour-là, le paiement qui a lieu habituellement l'après-midi, se fera le matin.

Les bureaux du fonds municipal de chômage seront ouverts le jeudi 3 janvier, jusqu'à midi. Par la suite, ils seront fermés le lundi 5 janvier, toute la journée.

Un vol de pigeons voyageurs

Dans la nuit de mercredi à jeudi, des maillottes se sont introduites par escalade et effraction dans le colombier de M. Jules Vandystadt, 57 ans, industriel, demeurant rue Jean-Baptiste, 10, et se sont emparées de quarante-cinq pigeons voyageurs de pure race le tout d'une valeur de 10.000 fr.

Ce n'est qu'en se rendant mercredi matin à son colombier, situé à environ quatre-vingts mètres de l'habitation que M. Vandystadt s'est aperçu du vol.

Les maillottes n'ont laissé aucune trace de leur passage.

Plainte a été déposée à M. Morlet, commissaire de police du 3^e arrondissement, qui a ouvert une enquête et a chargé le Service de la Sûreté de découvrir les auteurs de ce vol.

A L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS BELGES

Les combattants belges sont invités à la réunion mensuelle qui aura lieu le dimanche 29 décembre, à 15 h. 30 au local Café Arthur Vanderkruse, 110, rue Turenne. Il y sera donné connaissance des précisions concernant la réouverture du détail de trois mois pour l'introduction et de tout autre détail pour les combattants, atteints de maladie de poitrine, contractée à l'armée. Des places peuvent encore être retenues, à Saint-Louis, 2, rue J.-B. Clouet, moyennant de cotisations.

SYNDICAT DES MARCHANDS DE CHABON DE ROUBAIX

Paiement des jetons de 27 à 29 décembre, au siège, Café de la Rotonde.

AU SYNDICAT «L'UNION DE LA METALLURGIE»

L'assemblée générale aura lieu le dimanche 28 décembre, à 19 h. 30, à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Beffort, à l'ordre du jour: compte rendu des pourparlers de fusion. La carte confédérale sera exigée l'entrée de la salle.

LES PRODUITS GERARD SONT DE QUALITE RARE

CROIX

L'Arbre de Noël aux Ecoles Élieux de Saint-Martin

Les enfants des écoles libres de garçons et de filles de la paroisse Saint-Martin, ont bénéficié de la distribution d'objets utiles et de jouets, au cours de la fête de l'Arbre de Noël. M. l'abbé Derieux, curé, qui présidait, fit remarquer le mérite des organisateurs et remercia particulièrement Mme Paul Delanoy-Boussac. M. l'abbé Derieux prodigua ses encouragements aux jeunes dévoués et à leurs parents.

Le propriétaire d'une bicyclette abandonnée sur la voie publique a prouvé que le cycliste avait été déposé au commissariat de police.

La Commission administrative du Bureau de bienfaisance, en accord avec l'Administration municipale et les Commissions d'assistance, a décidé de distribuer des secours extraordinaires aux chômeurs. Il sera attribué aux chômeurs et aux membres de leur famille de 6 à 12 ans: deux enfants, deux paires de bas; pour les femmes: trois chemises, deux combinaisons; pour les enfants de 6 à 12 ans: deux chemises, deux paires de bas; pour les enfants de 2 à 6 ans: deux paires de bas; pour les enfants de moins de 3 ans: des produits alimentaires.

UNE DISTRIBUTION DE SECOURS EXTRAORDINAIRES AUX CHÔMEURS.

La Commission administrative du Bureau de bienfaisance, en accord avec l'Administration municipale et les Commissions d'assistance, a décidé de distribuer des secours extraordinaires aux chômeurs. Il sera attribué aux chômeurs et aux membres de leur famille de 6 à 12 ans: deux enfants, deux paires de bas; pour les femmes: trois chemises, deux combinaisons; pour les enfants de 6 à 12 ans: deux chemises, deux paires de bas; pour les enfants de 2 à 6 ans: deux paires de bas; pour les enfants de moins de 3 ans: des produits alimentaires.

MEDAILLES DU TRAVAIL.

Réunion de la Commission administrative le dimanche 28 décembre à 18 h. 30 au local Café de la Rotonde. Le paiement des allocations mensuelles patronales commença le même jour à 10 h. 30 au local Café de la Rotonde. Le paiement des allocations mensuelles patronales commença le même jour à 10 h. 30 au local Café de la Rotonde.